



REMBOURSEMENT AVANCE REPAS CANTINE

Vous partez définitivement du lycée en juillet 2026, vous avez encore du crédit (argent disponible) sur votre compte cantine, afin de vous rembourser, apportez cette feuille complétée et signée sur laquelle vous aurez collé un RIB :

Suite au départ de l'établissement de mon enfant,

(NOM PRENOM CLASSE de l'élève).....,

Je soussigné,

(NOM PRENOM du responsable légal).....

Demande le remboursement de l'avance cantine restante.

Signature du responsable :

Coller ici un RIB

Attention : si fratrie au sein de l'établissement un transfert se fera sur le compte cantine de l'autre enfant.

Cette feuille doit être remise au secrétariat d'intendance rapidement.